

Les crédits

L'assurance-chômage n'est pas la péréquation et notre objectif devrait être de créer des emplois pour arriver à réduire les sommes payées en prestations.

Le député ne devrait-il pas parler du véritable sujet du débat, qui n'est pas une forme de péréquation, mais l'intérêt supérieur des Canadiens?

[Français]

M. Lefebvre: Madame la Présidente, tout à l'heure, j'ai assisté aux discours de plusieurs collègues d'en face. Je les ai bien écoutés. Il y en avait un qui mentionnait qu'un travailleur ou une travailleuse qui n'avait pas travaillé pendant 52 semaines et que, avec le nouveau régime. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il faudrait absolument adresser vos commentaires à celui qui vient de parler, donc le député de Mississauga-Sud.

M. Lefebvre: Madame la Présidente, merci, je vais m'en rappeler. Un de ses collègues disait qu'une personne qui travaillait de 14 à 15 heures par semaine pendant 52 semaines était avantagée avec. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je répète à l'honorable député de Champlain qu'il faudrait qu'il réponde aux commentaires de celui qui lui a posé des questions et non pas d'un autre orateur.

M. Lefebvre: Madame la Présidente, d'accord. C'est parce que je n'ai pas le nom du comté de mon collègue d'en face.

Une voix: Mississauga.

M. Lefebvre: Mississauga, d'accord. Le collègue d'en face nous disait que le nouveau régime d'assurance-chômage avantagait ces personnes-là, qui n'avaient jamais retiré d'assurance-chômage. Il avait parlé de 14 à 15 heures. C'est impossible, si on fait la multiplication de 52 semaines par 14 et 15 heures, que ces personnes puissent accéder à l'assurance-chômage.

• (1640)

[Traduction]

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir sur la motion du Bloc, qui porte sur la réforme de l'assurance-chômage. D'abord, je dois dire que je suis stupéfait qu'une telle motion ait été rédigée et présentée à la Chambre.

Sur quoi porte la motion? De quelle réforme de l'assurance-chômage les députés de l'opposition parlent-ils? J'estime qu'il ne s'agit pas de la même réforme que le ministre du Développement des ressources humaines a présentée vendredi dernier.

J'ai entendu l'annonce du premier ministre il y a un peu plus d'une semaine. J'ai lu les documents. Comme des millions de Canadiens, j'ai entendu le premier ministre dire que le gouvernement fédéral respecte et reconnaît la compétence des provinces en matière d'éducation et de formation. Des millions d'entre nous l'ont entendu dire que le gouvernement fédéral se retirait du secteur de l'offre directe de programmes de formation, d'apprentissage, d'éducation coopérative et de formation en cours d'em-

ploi. Nous l'avons entendu dire que le gouvernement fédéral tentera de conclure des ententes avec les provinces pour la conception d'un programme de prestations d'emploi et l'harmonisation des programmes fédéral et provinciaux. Nous l'avons entendu dire que, dans certains cas, le gouvernement ou un organisme provincial pourrait être responsable de l'application de telles mesures fédérales. En effet, il a souligné que, dans d'autres cas, les programmes provinciaux pourraient être utilisés au lieu des mesures fédérales proposées.

Il a été parfaitement clair pour des millions d'entre nous quand il a dit que le gouvernement fédéral ne financera la formation que si les provinces y consentent. Selon l'entente qui aura été conclue, le gouvernement fédéral pourra verser les fonds aux intéressés, au gouvernement provincial ou à une tierce partie. Il a clairement déclaré que cet accord pourrait permettre aux provinces qui le désirent d'assumer toute la responsabilité de ces mesures d'emploi, sous l'unique réserve que l'obligation du gouvernement fédéral de satisfaire les besoins des chômeurs soit remplie et que les mesures leur permettant de réintégrer rapidement la population active soient appliquées.

La réforme de l'assurance-chômage vise précisément et explicitement à éliminer les chevauchements et le double emploi. Grâce à la réforme, il sera plus que jamais possible à une province d'élaborer une stratégie et une politique globales du marché du travail. Ce serait fausser la réalité que de prétendre le contraire.

Il est toujours difficile de procéder à une véritable réforme. La chose est doublement ardue dans le cas d'un programme aussi bien intégré au tissu économique et social que le programme d'assurance-chômage. Je crains qu'une distorsion des faits comme celle que présente cette motion empêchera la population de bien comprendre le programme de réforme, en particulier au Canada atlantique où il est primordial que les gens comprennent bien le nouveau système.

Il est important que les Canadiens de la région atlantique connaissent les faits pour pouvoir se rendre compte que la réforme apporte des réaménagements structurels tout à fait nécessaires et qui auront, à long terme, des effets positifs pour le Canada et leur propre région.

Je fais également remarquer aux députés de l'opposition que la réforme aidera des régions comme le Canada atlantique où le chômage est élevé. Cette réforme permettra de créer entre 100 000 et 150 000 emplois et quelque 45 000 travailleurs à temps partiel du Canada atlantique qui ne sont actuellement pas admissibles aux prestations le deviendront.

L'assurance-chômage n'a jamais été la solution au chômage dans la région atlantique et elle n'a d'ailleurs pas été conçue pour ça. Nous nous rendons maintenant compte que c'est devenu, en fait, une cause de chômage dans cette région. Autrement dit, l'assurance-chômage contribue à entretenir le problème au lieu de l'éliminer. Il est plus avantageux pour bien des gens de toucher des prestations d'assurance-chômage que d'accepter un emploi. Lors d'un sondage effectué récemment auprès des petites entreprises au Canada atlantique, 45 p. 100 des répondants ont dit qu'ils voulaient embaucher des travailleurs, mais qu'ils